

Risque de pénurie d'énergie pour l'hiver 2023 – 2024

Chères habitantes, chers habitants,

Pour la deuxième année consécutive, une crise énergétique semble envisageable. Personne ne peut prédire si et quand elle interviendra, car cela dépend de trop nombreux facteurs. Le devoir des autorités et de la population est toutefois de s'y préparer au mieux.

Une coupure prolongée de l'approvisionnement électrique est une réelle menace et entraînerait des conséquences graves sur la population, ainsi que sur les activités économiques sises sur notre territoire. Les autorités s'y préparent, activement, et nous recommandons également à la population d'anticiper ce cas de figure. Vous trouverez dans ce document différentes définitions pour mieux appréhender la situation, ainsi que des conseils pratiques à suivre avant et pendant la crise. Des liens supplémentaires sont également fournis en fin de dépliant pour les personnes désireuses de creuser le sujet.

Soyez assurés que les autorités font le maximum pour se préparer à un tel événement. Celles-ci appellent également la population à prendre toutes les mesures nécessaires pour être prête le moment venu, ainsi qu'à être économe en matière de consommation d'énergie : chaque kilowattheure compte !

Bonne lecture

Le Conseil communal



Mise en place d'un point de rencontre d'urgence

La sécurité et l'approvisionnement en électricité font partie des obligations de la commune envers sa population. Pour se préparer à une éventuelle crise énergétique, la commune et son état-major de conduite ont activement travaillé sur un plan de continuité de leurs activités (PCA).

Les autorités sont ainsi en mesure d'assurer le maintien de leurs infrastructures critiques, la gestion active d'une crise, la mise à disposition d'un **point de rencontre d'urgence** (PRU) et la communication anticipée des dates de délestage (voir définition ci-dessous). En dépit de ce qui précède, certains services ne seront pas, ou plus difficilement accessibles. La population sera alors appelée à faire preuve de patience, de compréhension et de solidarité.

Un point de rencontre d'urgence (PRU) pourra vous fournir d'importantes informations sur la situation locale. De plus, si vous avez besoin d'aide ou, à l'inverse, êtes en mesure d'en fournir vous-même, le PRU sert de plaque tournante.

Le PRU de notre commune se trouve à l'école des Valettes, abri PC. Vous y trouverez, des informations sur la situation, le moyen de contacter les secours, un soutien en cas d'urgence.

Informations :

Commune de Bovernier : info@bovernier.ch 027 722 29 09

Plus d'informations sur les sites officiels du Canton et de la Confédération :

Comportement à adopter : www.vs.ch/web/sscm/documentation

Points de rencontre d'urgence : www.pointrencontreurgence.ch

Quel impact sur mon quotidien ?

Est-ce qu'une situation de pénurie d'énergie pourrait se produire en Valais ?

OUI ! Cette situation n'est plus de l'ordre de l'impossible. Plusieurs facteurs aggravent actuellement et peuvent aggraver dans le futur la situation énergétique. Cependant, **personne ne peut prédire avec certitude si un tel scénario va se réaliser**, il s'agit d'une possibilité. Trop de facteurs sont en jeu pour une prédiction précise (situation des producteurs d'énergie, marchés financiers, températures, géopolitique, etc.).

Une pénurie d'énergie impacterait-elle mon quotidien ?

OUI ! Car si une pénurie d'énergie devait arriver, les conséquences pourraient notamment être l'impossibilité de faire le plein de carburant, de faire des paiements électroniques ou de retirer de l'argent, de téléphoner, d'avoir accès à internet, de prendre l'ascenseur, de faire fonctionner des feux de circulation ou des pompes pour la gestion de l'eau potable, etc. Étant donné ces impacts potentiels, la population doit donc également se préparer, logistiquement et psychologiquement au scénario du pire.

Définitions

La Confédération a mis sur pied l'organisation « OSTRAL » permettant de gérer cette situation particulière. En cas de problème d'approvisionnement, le Conseil fédéral pourra ordonner des mesures comme par exemple le délestage. Si les mesures de base ne sont pas suffisantes, une probabilité existe qu'une situation de blackout se produise, provoquant des coupures d'électricité de longue durée.

Délestage

Si l'on se rapproche de difficultés d'approvisionnement, des délestages pourraient être ordonnés. Il s'agit de coupures de 4 ou 8 heures dans des secteurs déterminés. Tout le monde serait touché cycliquement, mais de manière anticipable.

Blackout

Il s'agit de la situation dans laquelle le réseau global faillirait à son rôle et ne pourrait plus délivrer d'électricité. Une remise en marche fonctionnelle pourrait prendre plusieurs jours (de 3 à 10 jours). Cet événement ne serait pas anticipable sur le moyen terme.

Comportements à adopter

S'il s'agit d'un DÉLESTAGE, les autorités vont vous l'annoncer plusieurs jours en avance, lorsque les moyens de communication courants seront toujours opérationnels (site internet de la commune, médias traditionnels, etc.). Dans ce cas :

- restez calmes ! La coupure ne durera que 4 ou 8 heures ;
- débranchez les appareils électriques sensibles afin d'éviter une surtension au rallumage ;
- identifiez et soutenez les personnes sensibles ou à risque de votre entourage ;
- gardez un interrupteur en position allumée pour savoir quand le courant sera rétabli.

S'il s'agit d'un BLACKOUT, les mesures supplémentaires suivantes sont à prendre :

- étant donné l'effet de surprise, rassemblez les membres du foyer ou de l'entreprise et rassurez les personnes qui doivent l'être (enfants notamment) ;
- **limitez les déplacements à l'extérieur au strict nécessaire ;**
- ne contactez pas les secours, sauf en cas d'urgence majeure (médicale ou autre) ;
- gardez les réfrigérateurs et congélateurs fermés pour conserver au maximum vos aliments ;
- fermez les portes et fenêtres pour conserver la chaleur dans au minimum une pièce, tout en assurant une aération convenable (surtout en cas d'utilisation de chauffage à bois ou à gaz) ;
- restez à l'écoute des messages diffusés par les autorités via des haut-parleurs, des radios publiques (certaines continueront d'émettre grâce à des génératrices), du porte-à-porte, etc. ;
- en cas d'URGENCE, un point de rencontre communal est à votre disposition (voir PRU ci-dessus).

Comment se préparer ?

Certains biens de consommation peuvent être acquis en amont de la crise afin de limiter au maximum l'inconfort d'une éventuelle pénurie. Ces biens peuvent être (liste non exhaustive) :

- réchaud non électrique avec combustible pour la cuisine ;
 - suffisamment de bougies ou de lanternes avec allumettes ou briquets ;
 - radio avec une réserve de piles (certaines radios publiques émettront) ;
 - moyens d'éclairage avec réserve de batteries ;
- + avoir en réserve certains **produits de base** tels que : minimum neuf litres d'eau potable par personne, aliments de longue conservation (riz, pâtes, huile, sel, sucre, fruits séchés, lait UHT, etc.), petite pharmacie, argent liquide, nourriture pour les animaux, etc.